

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

07 septembre 2020

Heure : 19H15 / 21H00

Lieu : Salle Louis Taupin

Présents

A.Vallet : maire

L.Bianchi : 1er adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon, N.Hoslet, C.Lafond, C.Leyreloup

M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq, T.Parin

Excusés :**Absents :****Points abordés selon ordre du jour :**

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

ERRATUM :

M. le maire fait part de la demande de Mme C.Lafond de préciser comme suit le compte-rendu du Conseil municipal du 15 juin 2020 :

« M. le maire fait part de sa rencontre avec le 1^{er} adjoint des responsables de la société SOLEOL concernant un projet éolien privé situé sur les communes de Billy-Chevannes, Rouy et Saxi-Bourdon.

SOLEOL a sollicité M. et Mme Gauthier pour leur présenter le projet éolien qui pourrait être réalisé sur leur propriété située sur les communes de Saxi-Bourdon, Rouy et Billy-Chevannes ».

1 / Délibération portant sur le projet éolien SOLEOL :

M. le maire faire part des réactions des habitants liées au projet éolien et des conséquences pour le « Vivre Ensemble ».

Par le passé, la commune de Billy-Chevannes a souffert d'un conflit grave et M. le maire et l'équipe municipale ne souhaitent pas être confrontés à un combat dont ils ne sont pas à l'initiative et responsables.

De plus, pour des raisons de légalité, M. le maire sollicite les membres du Conseil municipal pour annuler la délibération du 15 juin 2020 et demande un nouveau vote concernant le projet éolien.

Après de multiples échanges,

=> à la majorité, les membres du conseil municipal décident de voter contre le projet éolien de la société SOLEOL.

Votants : 10 (Mme C.Lafond ne participe pas au vote)

- Pour : 0

- Contre 9

- Abstention : 1

2 / Délibération portant sur le projet éolien de Cizely porté par la société BayWa r.e. :

M. le maire évoque les mêmes craintes et demandent aux membres du Conseil municipal de voter.

=> à la majorité, les membres du Conseil municipal votent contre le projet éolien de Cizely.

Votants : 11

- Pour : 0

- Contre : 9

- Abstention : 2

3 / Informations diverses :

→ Repas des Aînés :

M. le maire interpelle les membres du Conseil municipal au sujet du repas des Aînés et leur fait part de sa réserve quant au maintien de l'évènement cette année en raison de la situation sanitaire.

Après échanges, il est décidé de ne pas organiser le repas des Aînés.
Un colis sera distribué à l'ensemble des Aînés.

→ Spectacle de Noël :

M. le maire évoque les mêmes réserves quant au spectacle de Noël des enfants.

Après échanges, il est décidé de ne pas maintenir le spectacle de Noël 2020.
Les parents pourront retirer les cadeaux au magasin King Jouet, une fois le bon de commande distribué.

Le spectacle avec le magicien sera reporté à l'année prochaine.

→ Demande de subvention Caisse d'Allocation Familiale :

M. le maire précise qu'un dossier de demande de subvention a été transmis à la CAF pour la réalisation des travaux de rénovation de la cantine scolaire et de l'accueil de loisir.

Seule une partie des travaux peut être pris en considération par la CAF, soit 450€ de frais sur les 1.000€ investis.

La subvention s'élève à 80% maximum.

→ Situation scolaire : rentrée 2020 :

M. le maire fait part des effectifs pour l'année scolaire 2020-2021 :

- école maternelle de Billy-Chevannes : 27 élèves
- école primaire de Saxi-Bourdon : 18 élèves
- école primaire de Bona : 17 élèves.

→ Projet « Adressage » :

M. Le maire déplore le retard pris pour l'installation des poteaux et panneaux de rues.

Il informe les membres du Conseil municipal des difficultés rencontrées pour disposer d'une tarière suite au désistement de l'entreprise Chevrier pour cause de panne de matériel.

De plus, la sécheresse ne permet pas à ce jour de réaliser les trous.

D'autres pistes pour disposer d'une tarière sont envisagées.

Un courrier indiquant l'adresse de chacun sera déposé dans les boîtes aux lettres dès le début de l'installation des poteaux.

Le numéro de plaque sera à retirer à la mairie.

→ Ralentisseurs à Criens :

M. le maire informe qu'un devis pour deux poteaux et quatre panneaux a été demandé au service logistique du Conseil Départemental.

Le coût s'élève à 382,00 €.

Les poteaux et panneaux seront installés dès leur réception.

Le service « Voirie » de la COMCOM réalisera ensuite les deux ralentisseurs.

→ Travaux sur ponceau à Criens :

Les travaux débuteront dans la deuxième quinzaine de septembre et devrait durer un ou deux jours.

Les riverains sont informés et devront garer leur véhicule vers le lavoir.

→ Evaluation départementale de la station d'épuration :

Elle a été réalisée le 11 août en présence du 1^{er} adjoint.

Les conclusions sont positives.

Le rapport sera transmis au mois d'octobre 2020.

→ Travaux terrain de motocross :

Les travaux de pose de poteaux et de grillage ont été poursuivis le samedi 05 septembre.

→ Immatriculation à la chambre des métiers :

M. le maire fait part de la création de la micro entreprise « Fabrication de pièces ou accessoire en 3D » de Monsieur F.Jaubert au lieu-dit Bois Rétif qui a réalisé les nouveaux porte-manteaux de la maternelle.

Les membres du Conseil municipal le remercient.

→ Marche nordique :

La saison 2020-2021 débutera le 19 septembre 2020.

Le rendez-vous est à 09h15 à la salle Louis Taupin.

→ La carte « Avantage Jeunes » :

M. le maire fait part de la réception d'un courrier du Conseil Départemental et du Bureau Information Jeunesse expliquant la carte « Avantage Jeunes ».

720 communes de la région permettent aux enfants et aux jeunes de leur territoire de bénéficier de la carte « Avantage Jeunes » dans divers domaines de la vie quotidienne (culture, sport, loisirs...).

250 avantages sont offerts sur la Nièvre.

La liste est accessible sur <https://www.avantagesjeunes.com>.

Les jeunes peuvent accéder aux avantages soit en version papier (offres compilées dans un livret), soit en version numérique (via l'application smartphone).

La carte « Avantage Jeunes » permet ainsi de promouvoir un service au profit des jeunes de moins de 30 ans.

M. le maire propose d'offrir la carte « Avantage Jeunes » aux billychevannais de 12 à 20 ans pour un montant de 7 euros par carte.

Les jeunes concernés sont au nombre de 38.

M. le maire se propose de contacter la directrice du BIJ afin d'avoir plus d'informations et de finaliser cette démarche.

4 / Questions diverses :

Mme C.Leyreloup : Quand la fibre sera-t-elle installée à Billy-Chevannes ?

M. le maire précise qu'il ne connaît pas la date effective.

Il fait référence à l'information du Conseil Départemental et de Nièvre numérique qui mentionnaient une installation dans la Nièvre d'ici 2022.

Le maire clôt la séance à 21h30.

Prochain conseil municipal : septembre 2020